

Arrêté du 15 juillet 1986

Origine: DS

Publication: BOJS, n° 15, 10 septembre 1986.

Partie spécifique du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option aviron.

Titre premier: conditions et formalités d'inscription

Art. 3. - Pour faire acte de candidature:

un dossier comprenant les pièces suivantes:

9° Une copie ou une photocopie certifiée conforme de l'attestation de l'aptitude à effectuer, sans limite de temps, un parcours de 200 m nage libre, départ plongé. Ce document devra être signé par une personne qualifiée puis visé par le directeur départemental de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Titre II: nature des épreuves

A) ÉPREUVES TECHNIQUES (coefficient 2,5)

a) ÉPREUVE ÉCRITE (coefficient 1,5; durée trois heures)

Interrogation portant sur un ou plusieurs points du programme suivant:

1° Bases théoriques de la technique

Bases mécaniques.

Bases bio-mécaniques.

2° Technique de l'aviron

(Pointe et couple)

Maîtrise de l'aviron.

Maîtrise de l'appui (phase propulsive).

Maîtrise de la phase de glisse (phase de placement).

3° Principes d'adaptation de la technique

Principes de l'apprentissage moteur.

Les éducatifs fondamentaux de la technique.

Les différents niveaux de l'apprentissage technique: initiation, perfectionnement.

Les facteurs de jugement.

Les principaux défauts et leurs correctifs.

4° L'entraînement à la compétition

Bases physiologiques de l'entraînement à l'aviron.

Définition, rôle et utilisation des différentes formes de travail.

Planification et programmation de l'entraînement (objectifs, niveaux d'âge, niveaux techniques, progression, volume de travail, macro et micro cycles, cycles dominants, etc.).

Préparation physique et préparation spécifique.

Le rameur, l'entraînement et la compétition: préparation psychologique.

5° Technique collective: formation des équipes

Problèmes spécifiques à la technique collective.

Spécificité des différents types d'embarcation.

Principes de formation des équipages.

Valeur individuelle et valeur d'adaptation.

b) EPREUVE ORALE (coefficient 1)**1° Règlements généraux de la Fédération française des sociétés d'aviron (FFSA)**

Consignes de sécurité et responsabilité: dans les écoles d'aviron, dans les clubs, en régates.

Statuts et règlement intérieur de la FFSA

Administration des ligues, comités et clubs d'aviron.

2° Organisation générale des compétitions et arbitrage

Code des courses et règlements annexes de la FFSA: licences, mutations qualifications, catégories d'âge, statut du pratiquant, assurances, épreuves nationales, épreuves interrégionales et régionales, rencontres amicales, etc.

B) ÉPREUVES PÉDAGOGIQUES (coefficient 3,5)

a) Les candidats devront organiser et conduire une ou plusieurs séances d'initiation ou d'entraînement en bateau ou au sol ou les deux (coefficient 2).

1° Technique

Connaissance, rôle et utilisation des règles fondamentales techniques et de leurs enchaînements.

2° Entraînement

Connaissance, rôle et utilisation des procédés et formes de travail en bateau et au sol.

b) Entretien avec le jury portant sur le contenu technique et pédagogique et le déroulement de la ou des séances (coefficient 1,5).

C) ÉPREUVE PRATIQUE (coefficient 3)

Réalisation d'une ou plusieurs difficultés techniques.

a) En pointe (coefficient 1,5)

A babord.

A tribord.

Ou sur les deux bordées dans un ou plusieurs types d'embarcations (2, 4 ou 8).

b) En couple (coefficient 1,5)

Dans un ou plusieurs types d'embarcation (skiff, deux ou quatre de couple).

c) Dispense

Les candidats pourront être dispensés de l'épreuve pratique s'ils fournissent un certificat, signé par le directeur technique national, attestant qu'ils ont déjà satisfait à l'exécution de ces difficultés dans des conditions contrôlées par la Fédération française des sociétés d'aviron.

Dans ce cas, le candidat se verra attribuer une note correspondant à son appartenance à une catégorie du tableau de classement ci-dessous.

B.E.E.S. premier degré, option « aviron »	Individuel	Equipe
Champion olympique. Champion du monde « senior A ».	20,00	19,00
Médaille d'argent aux Jeux olympiques. Médaille d'argent aux champ. du monde « senior A ». Champion d'Europe « senior A ».	19,00	18,00
Médaille de bronze aux Jeux olympiques. Médaille de bronze aux champ. du monde « senior A ». Médaille d'argent aux championnats d'Europe. Champion du monde « poids légers ».	18,00	17,00
Finaliste aux Jeux olympiques. Finaliste aux championnats du monde « senior A ». Médaille de bronze aux championnats d'Europe. Médaille d'argent aux champ. du monde « poids légers ». Médaille d'or aux championnats du monde « juniors ».	17,00	16,00
Sélectionné aux Jeux olympiques. Sélectionné aux championnats du monde « senior A ». Finaliste aux championnats d'Europe. Médaille de bronze aux champ. du monde « poids légers ». Médaille d'argent aux championnats du monde « juniors ». Médaille d'or au match des « seniors ».	16,00	15,00
Remplaçant aux Jeux olympiques. Sélectionné aux championnats du monde « senior A ». Sélectionné aux championnats d'Europe. Finaliste aux championnats du monde « poids légers ». Médaille de bronze aux champ. du monde « juniors ». Médaille d'argent au match des seniors. Champion de France « senior A ».	15,00	14,00
Remplaçant aux championnats d'Europe. Sélectionné aux championnats du monde « poids légers ». Finaliste aux championnats du monde « juniors ». Médaille de bronze au match des seniors. Médaille d'argent aux champ. de France « senior A ». Médaille d'or aux champ. de France « poids légers ». Médaille d'or aux champ. de France « juniors ».	14,00	13,00
Remplaçant aux champ. du monde « poids légers ». Sélectionné aux championnats du monde « juniors ». Finaliste au match des seniors. Médaille de bronze aux champ. de France « senior A ». Médaille d'argent aux champ. de France « poids légers ». Médaille d'argent aux champ. de France « juniors ».	13,00	12,00
Remplaçant aux championnats du monde « juniors ». Sélectionné au match des seniors. Finaliste aux championnats de France « senior A ». Médaille de bronze aux champ. de France « poids légers ». Médaille de bronze aux champ. de France « juniors ».	12,00	11,00
Remplaçant au match des seniors. Finaliste aux championnats de France « poids légers ». Finaliste aux championnats de France « juniors ».	11,00	10,00